

Financement de l'économie

Les conditions monétaires sont restées favorables à l'activité ces derniers mois : les taux d'intérêt sont demeurés à des niveaux relativement bas, de même que le taux de change de l'euro.

Dans un contexte d'amélioration des perspectives conjoncturelles de part et d'autre de l'Atlantique et d'inflation supérieure à 2% dans la zone euro, les marchés financiers anticipent actuellement que les Banques centrales maintiendront leurs taux directeurs inchangés jusqu'aux mois de juin aux États-Unis et de septembre dans la zone euro, puis les relèveront graduellement.

En France, sur le marché de la dette publique, l'écart entre les taux à dix ans et à trois mois a augmenté de 45 points de base entre novembre 2001 et février 2002. Le redressement sur un an est de 150 points de base.

Au cours de la période allant de novembre 2001 à janvier 2002, la progression de l'agrégat monétaire large de la zone euro «M3» s'est en moyenne établie à +8% sur un an, soit une accélération de 1,2 point par rapport à la période août-octobre.

La contraction de l'encours de monnaie fiduciaire de la zone euro provoquée par l'introduction de l'euro fiduciaire le 1er janvier 2002 s'est accentuée jusqu'en décembre. Le placement d'une partie de ces espèces précédemment thésaurisées a favorisé l'accélération des dépôts à vue et des comptes sur livrets.

Au premier trimestre de 2002, la baisse du coût nominal du crédit s'est poursuivie pour les entreprises françaises, à hauteur de 30 points de base à court terme et de 20 points de base à long terme.

Sur la période novembre-janvier, les crédits au secteur privé résident de la zone euro ont décéléré de 0,6 point par rapport à la période août-octobre, à +6,2% sur un an en moyenne.

Entre novembre et février, l'euro s'est déprécié face au dollar de 2% en termes nominaux, et les marchés d'actions ont reculé : en moyenne mensuelle, les indices européens DJ Eurostoxx 50 et français CAC 40 ont perdu 4%. Ils se reprenaient toutefois courant mars.

Attente d'un resserrement monétaire dès la fin du premier semestre aux États-Unis

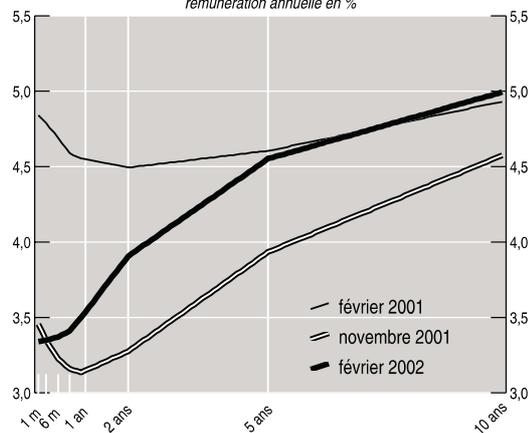
En 2001, les taux directeurs ont au total été abaissés de 450 points de base aux États-Unis et de 150 points dans la zone euro. Depuis le début de 2002, ils sont restés inchangés, tant aux États-Unis, où la conjoncture semble être en voie d'amélioration, que dans la zone euro, où les prix ont accéléré au début de 2002.

A 3,25%, le principal taux directeur de la BCE se situe actuellement à 150 points de base au-dessus de celui de la Fed. Les opérateurs de marchés anticipent que cet écart se réduira de 25 points de base d'ici le début de 2003 : à la mi-mars, ils tablaient sur quatre relèvements de taux directeurs de 25 points de base chacun aux États-Unis (en juin, août, septembre et novembre) et trois relèvements de 25 points de base chacun dans la zone euro (en septembre, novembre et janvier).

Redressement de la courbe de rendement de la dette publique française

Dans un contexte où les opérateurs de marchés ont tablé sur une stabilité des taux directeurs de la zone euro durant plusieurs mois, le taux comptant euribor nominal à trois mois est resté inchangé entre novembre et février, à 3,4% en moyenne mensuelle, et la courbe de rendement de la dette publique s'est aplatie sur son segment court.

COURBE DE RENDEMENT DES TITRES PUBLICS FRANCAIS
rémunération annuelle en %



source : Banque de France

L'amélioration des perspectives de croissance de la zone euro ayant induit une anticipation de relèvements de taux ultérieurs et une légère inversion du mouvement de fuite vers la qualité, le segment à plus long terme s'est déplacé vers le haut. Le taux de rémunération nominal des titres de dette publique à dix ans de la zone euro s'est élevé de 40 points de base en moyenne entre novembre et février, à 5,0%, retrouvant son niveau de début 2001.

Ainsi, l'amélioration des perspectives de croissance se traduit par un redressement de la courbe de rendement. En France, l'écart entre les taux à dix ans et à trois mois s'élevait en février à 165 points de base, contre 120 points de base en novembre 2001 ; la pentification est de 150 points de base par rapport à février 2001.

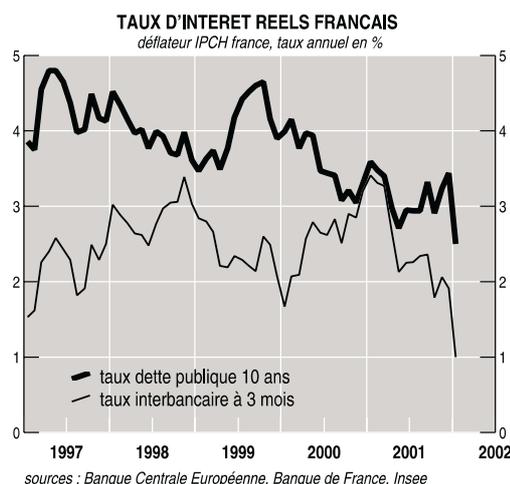
Pour leur part, les taux d'intérêt réels ont rejoint des niveaux historiquement bas, car les prix à la consommation ont accéléré au début de l'année. En France, où l'inflation s'est accrue de 1,0 point entre novembre et février (indice harmonisé), la baisse des taux réels est de 100 points de base à court terme et 50 points de base à long terme.

Accélération de la masse monétaire de la zone euro

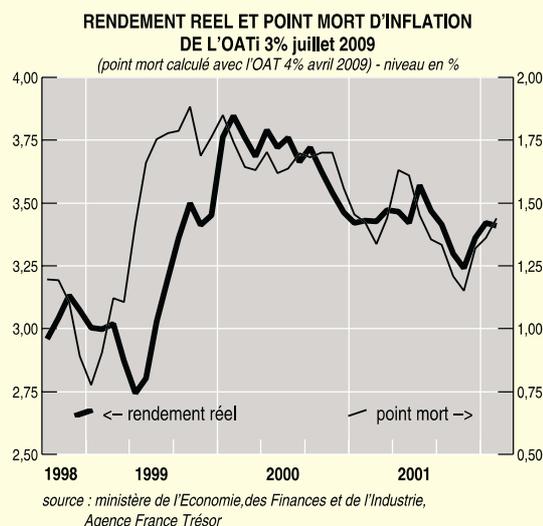
En moyenne sur trois mois, la progression sur un an de l'agrégat monétaire large M3 de la zone euro s'est établie à +8,0% sur la période s'achevant en janvier 2002, soit une accélération de 1,2 point par rapport à la période août-octobre 2001⁽¹⁾.

La contraction de l'encours de monnaie fiduciaire (billets et pièces en circulation, élément de M1) suscitée par l'approche du passage à l'euro fiduciaire s'est accentuée jusqu'en décembre, avant de prendre fin en janvier. Sur l'ensemble de 2001, elle se monte à 115 milliards d'euros au niveau de la zone euro. Le rythme annuel moyen de contraction a plus que doublé entre les périodes août-octobre 2001 et novembre 2001-janvier 2002, passant de -11,2% à -25,9%. Une partie de l'accélération des dépôts à vue (+4,4 points en données cvs par rapport à la période août-octobre) et des comptes sur livrets (+5,0 points en données brutes) provient sans doute en partie des billets et pièces jusque là thésaurisés. En France, le recul de la monnaie fiduciaire est passé de -12,5% sur la période août-octobre à -25,1% sur la période novembre-décembre.

Bien que la progression de M3 se situe nettement au-dessus de la valeur de référence de moyen terme de 4,5%, la BCE estime toujours que son accélération est exempte de risques inflationnistes. En effet, elle serait due à une préférence temporairement accrue des investisseurs pour les placements à court terme, sûrs et liquides.



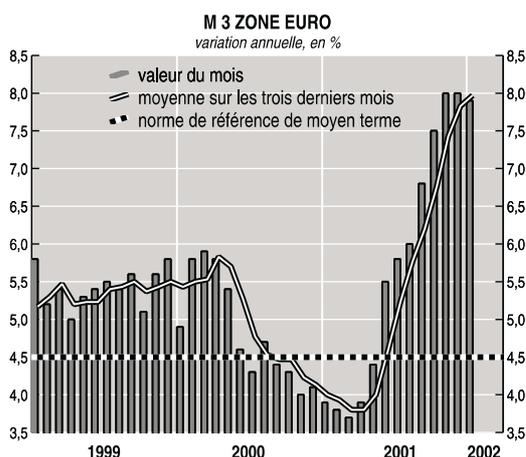
REDRESSEMENT DU RENDEMENT RÉEL DES OATI ET DU POINT MORT D'INFLATION FRANÇAIS



La cotation des OATi 3% juillet 2009 suggère⁽¹⁾ un redressement des anticipations de moyen terme de croissance et d'inflation : entre les mois de novembre et février, le taux de rendement réel de l'OATi a progressé de 0,2 point et le point mort d'inflation de 0,3 point. Ce dernier mouvement est intervenu parallèlement à une hausse l'inflation sous-jacente de 0,4 point entre novembre et janvier. ■

(1) Les commentaires en termes d'anticipation de croissance et d'inflation reposent sur une hypothèse de constance des primes de risque et de liquidité. Cf. Note de conjoncture de décembre 2000, p. 59, «Point mort d'inflation et inflation anticipée».

(1) Données corrigées des variations saisonnières et des effets de fin de mois.



Poursuite de la baisse du coût nominal du crédit

Dans la zone euro, entre octobre et janvier, le coût nominal du crédit à court terme a diminué de 15 points de base pour les ménages et de 25 points de base pour les entreprises. Pour le crédit à long terme, la baisse a porté sur 10 points de base pour les ménages et 15 points de base pour les entreprises.

En France, au cours des derniers mois, les entreprises ont été les principales bénéficiaires de la poursuite de la baisse du coût nominal du crédit. Entre le quatrième trimestre de 2001 et le premier trimestre de 2002, pour le crédit à court terme, la baisse a été négligeable pour les ménages, mais s'est poursuivie

pour les entreprises (-30 points de base). Pour le crédit à long terme, elle a représenté environ 20 points de base pour chacun des deux secteurs.

Décélération de l'endettement privé

Dans la zone euro, la progression sur un an des crédits au secteur privé est revenue de +6,8% par an en moyenne au cours du trimestre août-octobre 2001 à +6,2% au cours des trois mois suivants.

La décélération est un peu moins prononcée en France. Elle recouvre des évolutions contrastées.

Sur le champ des prêts consentis par les établissements de crédit établis en France, on a observé au cours du trimestre novembre-janvier une décélération du crédit octroyé aux sociétés non financières (-4,1 points), en raison d'un ralentissement des crédits de trésorerie (-10,9 points) ; les crédits à l'investissement ont au contraire légèrement accéléré (+0,6 point). Le taux de croissance du crédit octroyé aux ménages est pour sa part resté à peu près stable (+0,1 point, à +5,5%), malgré une légère décélération du crédit à l'habitat (-0,5 point).

L'endettement intérieur total (EIT) français qui, outre le crédit, inclut l'endettement de marchés, a décélééré de 1,5 point de croissance annuelle entre les deux trimestres, à +7,2% par rapport au même trimestre de l'année précédente. Ce ralentissement est le fait des sociétés non financières (-3,6 points), qui ont enregistré un ralentissement de l'endettement de marchés de 8,6 points, à +21,2% sur un an, et un ralentissement de l'endettement par voie de crédit de 3 points, à +4,1%. Les sociétés demeurent néan-

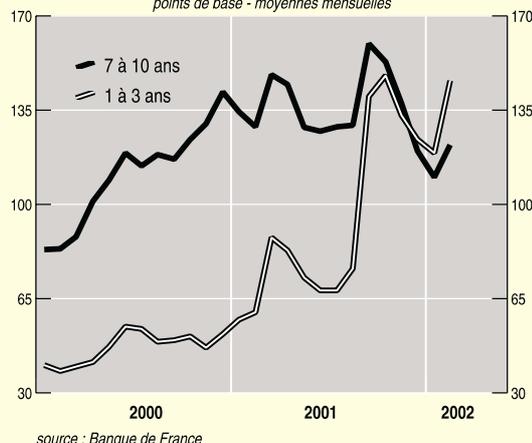
PRIME DE RISQUE TOUJOURS ÉLEVÉE POUR LES TITRES DE DETTE ÉMIS PAR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

Sur le marché des titres de dette émis par le secteur industriel privé de la zone euro, la prime de risque, c'est-à-dire l'écart (spread) moyen entre le rendement des titres de dette émis par les entreprises «industrielles» privées –par opposition au secteur financier–, et celui des titres d'État, titres considérés «sans risque», a continué à se réduire jusqu'en janvier, mais a de nouveau augmenté en février. On peut penser que ce rebond traduit en partie un effet de suspicion venant des États-Unis, lié à l'affaire Enron et plus généralement à la mise au jour de manipulations de certaines comptabilités d'entreprises.

Pour les emprunts à court terme, le repli de la prime de risque a été limité à 15 points de base entre novembre et janvier. La nouvelle augmentation de février, de 30 points de base, lui a fait rejoindre son maximum d'octobre 2001. Par rapport à février 2001, la hausse est de 85 points de base.

Pour les emprunts à long terme, un repli de 30 points de base entre novembre et janvier a ramené la prime de risque à son niveau de mai 2000. Ensuite, une hausse de

SPREAD ENTRE OBLIGATIONS EMISES PAR LES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET TITRES PUBLICS - ZONE EURO -
points de base - moyennes mensuelles



10 points de base en février lui a fait rejoindre son niveau de février 2001. ■

moins le secteur dont l'endettement est le plus dynamique, avec une progression annuelle moyenne de 9,6% sur la période novembre-janvier, contre 5,5% pour les ménages (stable) et +5,3% pour les administrations (-0,1 point).

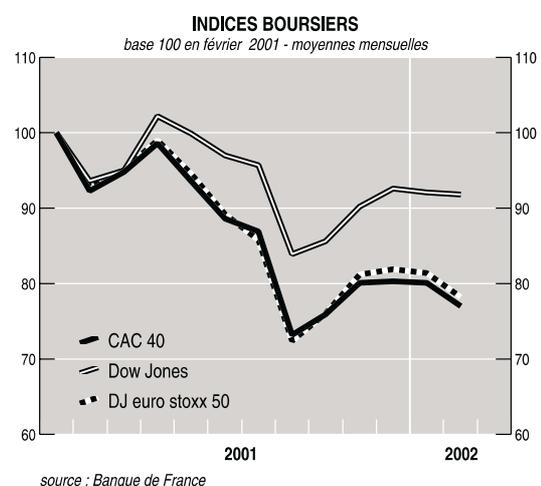
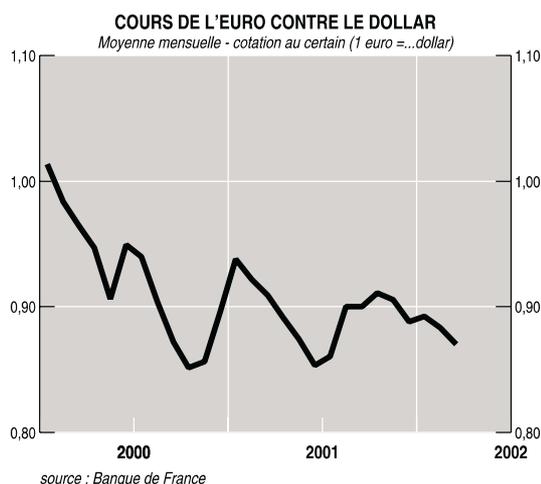
Légère dépréciation de l'euro face au dollar

A 0,87 dollar en février 2002, l'euro s'est maintenu dans la fourchette de 0,85 à 0,95 dollar dans laquelle il évolue depuis le mois de mars 2000. Entre novembre 2001 et février 2002, il s'est déprécié face au dollar de 2,1% en termes nominaux. Cette baisse paraît liée aux différences des horizons auxquels les marchés anticipent une reprise de l'activité économique aux États-Unis et dans la zone euro.

Retour en février des indices boursiers européens à leurs niveaux de l'automne 2001

Les indicateurs économiques de la zone euro, en confirmant le ralentissement de l'activité, ont pesé sur les marchés d'actions de la zone euro. En février 2002, les indices boursiers sont ainsi revenus à leurs niveaux de l'automne 2001. Toutefois, ceux-ci se sont vivement redressés début mars, à mesure que les signes d'une amélioration économique se sont fait jour.

Entre novembre 2001 et février 2002, les marchés de la zone euro se sont de nouveau moins bien comportés que les marchés américains : les indices boursiers européen Eurostoxx 50 et parisien CAC 40 ont reculé de 4% en moyenne mensuelle, tandis que le Dow Jones a regagné 2% ; l'indice français des valeurs technologiques ITCAC a perdu 9%, contre -4% pour



le Nasdaq. Sur un an, le CAC 40 a reculé de 23%, soit une sous-performance relative par rapport à l'indice Dow Jones de 15 points. ■

Éléments du compte des administrations publiques

Le poids des prélèvements obligatoires a reculé en 2001, poursuivant la tendance amorcée l'année précédente. Ainsi, ils représentent 44,9% du PIB contre un poids de 45,1% en 2000 et de 45,5% en 1999.

Après une hausse de 2,9% en 2000, les recettes fiscales des administrations publiques ont progressé de 2,5% en 2001. Cette croissance s'explique par le dynamisme des revenus des ménages et des entreprises en 2000. Le ralentissement résulte pour partie des mesures d'allègement d'impôts adoptées dans la loi de finances et dans la loi de finances rectificative pour 2001. Il s'explique également par le ralentissement de l'activité observé en 2001, qui a pesé sur les recettes d'impôts sur la production (TVA).

Ce ralentissement des recettes a pour conséquence une pause dans le mouvement de réduction des déficits des administrations publiques. En effet, celui-ci s'élève à 20,6 milliards d'euros en 2001, soit 1,4% du PIB après 1,3% en 2000 et 1,6% en 1999.

Les recettes fiscales des administrations publiques ont progressé de 2,5% en 2001

Le rythme de progression du produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les ménages a fortement décéléré en 2001. Il n'est que de +1,6%, après +5,9% en 2000 et +6,3% en 1999. Les différentes mesures concourant à la réduction de l'impôt sur le revenu (IR) sont la cause principale de ce ralentissement prononcé. En effet, la réduction des taux

pour toutes les tranches du barème (baisse de 1,25 point pour les quatre premières tranches, baisse de 0,75 point pour les deux tranches les plus élevées) a été mise en œuvre dans le cadre du plan triennal de réductions d'impôts. S'y sont ajoutés, au profit des ménages qui ne payent pas ou peu d'impôts sur le revenu, le premier versement de la prime pour l'emploi (PPE) à l'automne ainsi que son doublement à l'hiver, dans le cadre du plan de consolidation de la croissance (adopté dans la loi de finances rectificative pour 2001). Le total des allègements d'impôt sur le revenu équivaut à 5,5 milliards d'euros, au titre des moindres recettes (3,5 milliards) et des dégrèvements supplémentaires occasionnés (environ 2,0 milliards d'euros). Au total, l'impôt sur le revenu a progressé de 0,9% en 2001 contre une augmentation de 4,8% en 2000. La croissance de l'impôt sur le revenu aurait spontanément été de +7,5%, signe du dynamisme des revenus des ménages en 2000. De son côté, le produit de la contribution sociale généralisée (CSG) croît sensiblement au même rythme qu'en 2000.

Le produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les sociétés (financières ou non) a continué d'augmenter en 2001 sur un rythme élevé quoique légèrement moins soutenu, de l'ordre de +10,5% après +11,3% en 2000. Cette évolution reflète le dynamisme et la bonne santé financière des sociétés en 2000, qui ont conduit au versement de soldes de liquidation importants au début de 2001. Cependant, la suppression progressive de la contribution additionnelle de 10% a grevé les recettes d'impôt sur les sociétés.

IMPÔTS PERÇUS PAR LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES⁽¹⁾

	(évolution en %)						
	Moyennes annuelles			Niveaux en milliards d'euros			Moyenne semestrielle
	1999	2000	2001	1999	2000	2001	1 ^{er} S. 2002
Impôts sur la production et les importations							
TVA totale grevant les produits ⁽²⁾	2,9	1,3	1,0	215	218	220	1,3
Impôts spécifiques sur les produits	4,0	1,2	0,7	105	106	107	0,5
Impôts sur les salaires et main-d'œuvre	2,1	2,6	2,5	61	63	64	1,0
Autres impôts liés à la production	2,0	1,9	3,7	13	13	13	4,8
	1,0	0,5	-1,2	43	43	42	-0,5
Impôts courants sur le revenu du patrimoine							
Impôts sur le revenu versés par les sociétés	8,4	4,5	4,4	165	173	180	4,0
Impôts sur le revenu versés par les ménages	19,5	11,3	10,5	35	39	43	-0,2
Autres impôts sur le revenu et le patrimoine	6,3	5,9	1,6	113	120	122	5,8
	2,8	-20,0	9,9	16	13	14	1,3
Impôts en capital							
	10,2	16,8	3,8	7	9	9	-4,7
Total des impôts perçus par les APU	5,3	2,9	2,5	388	399	409	2,3

Prévision

Les impôts sont ici classés et évalués selon les conventions de la Comptabilité Nationale.

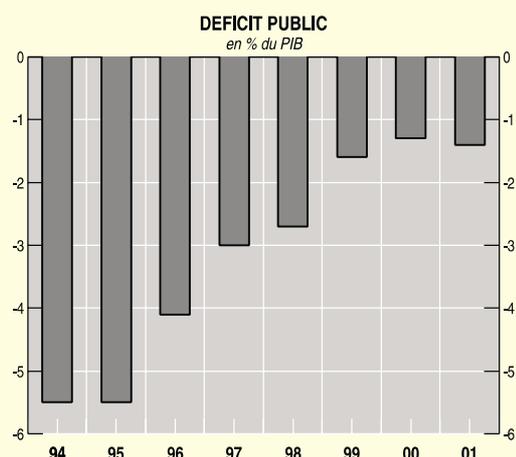
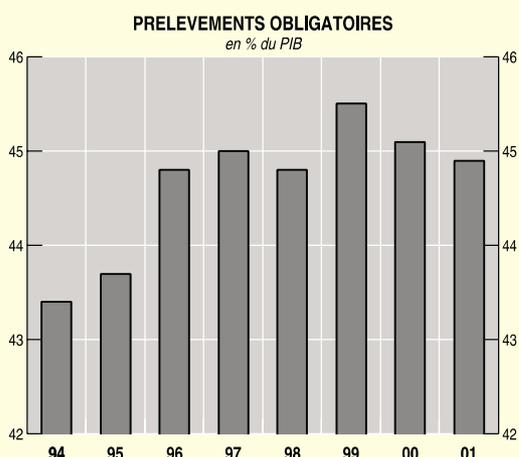
(1) Centrales, locales et de sécurité sociale.

(2) Y compris TVA au profit des institutions de l'Union Européenne.

QUELQUES ÉLÉMENTS RELATIFS AU COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES⁽¹⁾

Le poids des prélèvements obligatoires a reculé en 2001 pour la deuxième année consécutive. La baisse du taux est de 0,2 point, il passe de 45,1% à 44,9% du PIB. Cette diminution s'explique par un ralentissement de la croissance des prélèvements obligatoires, conséquence des mesures de baisses d'impôt adoptées dans la loi de finances et dans la loi de finances rectificative pour 2001. Le dynamisme de l'assiette des prélèvements obligatoires a cependant amoindri cette baisse.

Le déficit des administrations publiques s'est creusé en 2001, mettant fin à cinq années consécutives de baisse. Il est de 20,6 milliards d'euros et représente 1,4% du PIB (+1,8 milliard par rapport à l'année 2000, soit 0,1 point de PIB). Le ralentissement des recettes des administrations publiques est la cause de cette dégradation, les dépenses ayant crû au même rythme d'une année sur l'autre. ■



(1) Pour de plus amples renseignements, cf. « Comptes nationaux des administrations publiques en 2001 (premiers résultats) », Informations Rapides, mars 2001.

Le recouvrement net de la TVA sur les produits (y compris la TVA communautaire et la TVA destinée au BAPSA⁽¹⁾) a légèrement ralenti et ne progresse que de 0,7% après +1,2% en 2000. Cette décélération trouve deux éléments d'explication. D'une part, la baisse d'un point du taux normal, de 20,6% à 19,6%, au 1^{er} avril 2000, a produit ses effets sur l'ensemble de 2001, contre une partie seulement de l'année précédente. D'autre part, la vigueur de l'activité a été moindre.

Les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) ont diminué de 3,6% après avoir déjà décliné de 1,5% en 2000. La baisse observée ne vient pas des volumes consommés, qui ont progressé sensiblement au même rythme que l'année précédente, mais de la mise en application sur une année pleine de diverses mesures d'allègement de la fiscalité pétrolière (baisse de 33% de la TIPP sur le fioul domestique, bonus fiscal et «TIPP flottante»⁽²⁾).

Stabilisation des recettes fiscales début 2002

Au premier semestre de 2002, la croissance du produit de l'ensemble des impôts sur le revenu acquittés par les ménages serait dynamique. Cette hausse reflète essentiellement un contre-coup après les baisses d'impôts intervenues à la fin 2001⁽³⁾.

Les impôts sur le revenu versés par les sociétés stagneraient au premier semestre, après trois années de forte croissance. La conjoncture de l'an passé devrait peser sur le versement des soldes de liquidation. La poursuite de la suppression de la contribution additionnelle de 10% pèserait également sur les recettes.

Les impôts sur la production et les importations seraient peu dynamiques au premier semestre ; ils augmenteraient de +1,3% en moyenne semestrielle. Les recettes de la TVA totale grevant les produits progresseraient de 0,5%. Le rythme de croissance des recouvrements de TIPP serait du même ordre de grandeur. ■

(1) Budget annexe des prestations sociales agricoles.

(2) Ce mécanisme vise à compenser les fluctuations des recettes de TVA induites par celles du prix du pétrole brut.

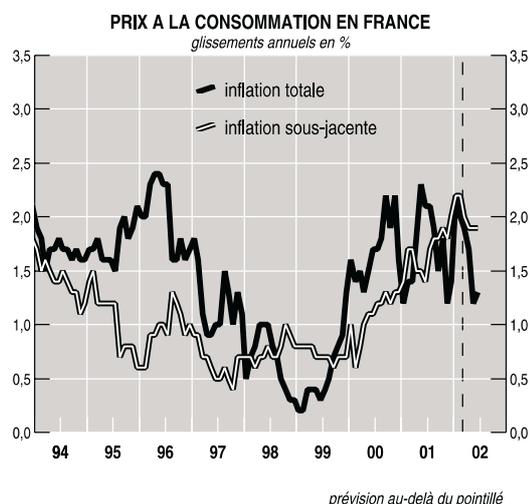
(3) Les différentes mesures de réduction d'impôts décidées dans la loi de finances pour 2002, comme la poursuite de la baisse des taux d'imposition pour chacune des six tranches, ne seront pas comptabilisées avant le deuxième semestre de 2002, lorsque le troisième tiers de l'impôt sur le revenu sera payé.

Prix à la consommation

En 2001, l'inflation a suivi un profil très heurté. Le recul des prix des produits pétroliers est à l'origine du ralentissement du début de l'année, l'inflation passant de +1,6% en décembre 2000 à +1,3% en mars. Puis, au printemps, les effets conjugués de la remontée du cours du baril de Brent, de la hausse des prix des produits frais et de la sortie du calcul du glissement annuel de la baisse d'avril 2000 du taux normal de TVA ont porté le taux d'inflation à 2,3% en mai. La baisse du prix du pétrole a ensuite permis un repli de l'inflation à 1,2% en novembre. En moyenne annuelle, l'inflation a atteint +1,7% en 2001 (comme en 2000). L'inflation sous-jacente⁽¹⁾ a accéléré progressivement, passant de +1,4% en juin à +2,0% en décembre, sous l'effet de la diffusion des hausses passées du cours du pétrole et de la dépréciation de l'euro, ainsi que de la légère accélération des coûts salariaux.

L'inflation s'est nettement redressée à +2,2% en janvier 2002, principalement du fait d'une flambée des prix des produits frais et d'effets de base, liés à la sortie du calcul du glissement annuel des baisses de prix intervenues en janvier 2001 dans l'énergie et les services de logement. Selon une première estimation, l'impact du passage à l'euro sur la hausse des prix de janvier aurait été de l'ordre de 0,1 point. Après une diminution à +2,0% en février, l'inflation continuerait de baisser pour se situer à +1,3% en juin, sous l'impact de la sortie dans le calcul du glissement des hausses de prix dans l'alimentation et l'énergie enregistrées au printemps 2001. Par ailleurs, sous l'hypothèse d'un taux de change de l'euro proche de 0,88\$ et d'un cours du pétrole voisin de 22\$ le baril en juin prochain, les effets de l'inflation importée seraient limités, tandis que le recul des prix de vente industriels se diffuserait progressivement. Compte tenu de la légère remontée du taux de chômage, le mouvement passé de légère accélération des salaires parviendrait à son terme, permettant de stabiliser l'inflation dans les services à l'horizon de la fin du printemps. Plus généralement, les tensions sur les prix seraient limitées par la persistance d'une concurrence forte dans l'industrie et les services. En juin 2002, l'inflation sous-jacente se replierait à +1,9%.

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils (notamment énergie et produits frais), corrigé des mesures fiscales et des variations saisonnières.



Reflux des prix alimentaires

Au premier semestre de 2001, les prix des produits alimentaires ont continué d'accélérer. Après avoir atteint un pic à +6,5% en juillet, ils ont entamé un reflux pour se situer à +4,9% en décembre. Si les prix des produits frais expliquent le fort renchérissement au printemps dernier, en raison des conditions météorologiques, l'accélération continue de ce poste sur l'an passé est due principalement à l'alimentation hors produits frais, dont le glissement annuel est passé de +2,9% en janvier à +5,4% en septembre, avant de retomber à +4,7% en décembre. Pour partie, ces augmentations font suite à la crise de l'ESB de la fin 2000 et à l'épizootie de fièvre aphteuse du début de 2001. Le glissement des prix de la viande s'est élevé à +9,3% en septembre 2001 après +3,9% en décembre 2000. La crise bovine a entraîné une substitution entre types de viande, qui a poussé à la hausse les prix des viandes de volaille, d'agneau et de porc. En dépit d'une baisse de la demande, la viande de bœuf a continué quant à elle de se renchérir jusqu'en août du fait du renforcement des contraintes sanitaires. Le glissement annuel du prix du bœuf s'établissait ainsi à +4% en décembre 2001 (contre +16,4% pour le mouton et +9,1% pour le porc). Par ailleurs, en 2001, les prix de l'alimentation hors produit frais et hors viande ont également accéléré, notamment en raison des effets de diffusion du renchérissement des prix du pétrole, avant de ralentir nettement au début de l'automne. Ces produits font aussi partie de ceux pour lesquels la tarification en euro a été mise en place de façon précoce. En janvier 2002, leurs prix étaient stables alors que les prix des

produits frais bondissaient de +13,8% principalement à cause du gel. Au premier semestre de 2002, les prix de l'alimentation hors produits frais ralentiraient pour se situer à +2,2% en glissement en juin. Au total, sous l'hypothèse de conditions climatiques moyennes ce printemps, l'inflation des produits alimentaires retomberait à +2,1% en juin 2002.

Légère remontée des prix de l'énergie ce printemps

La baisse du cours du pétrole au second semestre de 2001 a entraîné un repli du glissement annuel des prix des produits pétroliers à -13,7% en décembre 2001, après -0,5% en juin. Compte tenu de la pondération des produits pétroliers dans l'indice (proche de 5%), ce reflux a contribué pour une large part à la diminution de l'inflation en octobre puis en novembre 2001. Il a par ailleurs été favorisé par le gel en octobre du mécanisme de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) flottante⁽²⁾. En revanche, en raison d'un effet de base (les prix énergétiques avaient fortement baissé entre décembre 2000 et janvier 2001), les produits pétroliers ont contribué pour 0,3 point au rebond du glissement annuel de l'indice d'ensemble de janvier. Sous l'hypothèse d'une stabilisation des cours du pétrole à un niveau proche de celui observé courant mars (22\$ le baril de Brent) et d'un cours de l'euro voisin de 0,88\$, le glissement annuel du prix des produits pétroliers remonterait à -8,7% en juin 2002, après -13,7% en décembre.

Pour l'ensemble de l'énergie s'ajouterait une baisse des tarifs de GDF (de l'ordre de -4% en mai) visant à répercuter les baisses passées du prix des hydrocarbures. Au total, le glissement annuel des prix de l'énergie remonterait légèrement en juin 2002 (-5,6%, après -7,5% en décembre).

Ralentissement des prix des produits manufacturés

En 2001, dans un contexte de demande des ménages toujours vigoureuse, les hausses passées des coûts des matières premières, et en particulier du pétrole, ont continué de se diffuser dans les prix à la consommation des produits manufacturés, portant leur glissement annuel à +0,7% en décembre 2001, après +0,4% un an plus tôt. Les produits d'hygiène-beauté et les articles de ménage enregistrent les hausses les plus fortes (respectivement +6,0% et +4,2% en glissement annuel en décembre 2001). Comme pour les produits alimentaires hors viandes et hors produits frais, ils font partie des produits pour lesquels la tarification en euro a été appliquée de façon plus précoce.

Le mouvement de hausse de l'inflation n'a pas concerné les micro-ordinateurs, dont la baisse tendancielle s'est au contraire accentuée : le glissement annuel des prix des «matériels de traitement de l'information y.c. micro-ordinateurs» s'est en effet établi à -21,4% en décembre 2001, après -18,3% en juin 2001 et -13,8% en décembre 2000. De même, les prix des gros appareils ménagers se sont contractés (-0,3% en glissement annuel en décembre 2001). En janvier 2002, les baisses de prix dues aux soldes d'hiver ont été légèrement moins nombreuses qu'en 2001. Les prix de l'«habillement-chaussures» ont reculé de -4,6% en variation mensuelle en janvier 2002, après -4,9% en janvier 2001. Au total, le passage à l'euro semble n'avoir eu globalement qu'un effet négligeable sur les prix des biens manufacturés en janvier. Au cours des prochains mois, compte tenu du fléchissement des prix à la production perceptible depuis le milieu de l'an passé, les prix des produits manufacturés devraient ralentir. Le glissement annuel se replierait à +0,4% au mois de juin 2002, après +0,7% en décembre.

(2) Ce mécanisme aurait ensuite dû conduire, compte tenu de la baisse du prix du pétrole, à une remontée de la taxe.

LES PRIX A LA CONSOMMATION ⁽¹⁾

Regroupements (pondérations 2002)	Glissements annuels en fin de semestre						(évolution en %)		
							Moyennes annuelles		
	déc. 1999	juin 2000	déc. 2000	juin 2001	déc. 2001	juin 2002	1999	2000	2001
Alimentation (17,6%)	1,1	1,8	2,8	6,2	4,9	2,1	0,6	2,1	5,1
Tabac (2,0%)	4,5	4,5	4,5	5,3	5,3	8,3	4,4	4,6	5,2
Produits manufacturés (30,7%)	-0,4	-0,2	0,4	0,8	0,7	0,4	-0,4	-0,1	0,7
Énergie (7,0%)	9,6	14,9	7,8	1,8	-7,5	-5,6	0,5	12,7	-1,8
dont : produits pétroliers (4,1%)	20,5	25,3	10,6	-0,5	-13,7	-8,7	4,6	21,7	-5,3
Services (42,7%)	0,9	0,5	0,8	1,2	1,9	2,5	1,1	0,6	1,4
dont : loyers-eau (7,2%)	1,5	0,3	0,2	0,3	0,9	2,3	1,8	0,3	0,5
services de santé (4,7%)	0,9	0,8	0,4	-0,7	-1,7	1,1	0,6	0,5	-0,6
transports-communications (5,0%)	0,6	-1,9	-2,8	-1,4	1,4	0,6	0,5	-1,9	-0,8
autres services (25,6%)	0,9	1,1	1,8	2,3	2,9	3,2	1,0	1,4	2,3
Ensemble (100%)	1,3	1,7	1,6	2,1	1,4	1,3	0,5	1,7	1,7
Ensemble hors énergie (93,0%)	0,6	0,7	1,1	2,1	2,2	1,9	0,6	0,7	2,0
Ensemble hors tabac (98,0%)	1,2	1,6	1,6	2,0	1,3	1,2	0,5	1,6	1,6
Inflation sous-jacente (61,7%)⁽¹⁾	0,7	1,1	1,3	1,5	2,0	1,9	0,7	1,1	1,7

Prévision

(1) Indice hors tarifs publics et produits à prix volatils, corrigé des mesures fiscales.

Le passage à l'euro fiduciaire a conduit à une adaptation partielle des grilles tarifaires, dont l'effet sur l'indice des prix du mois janvier 2002 serait de l'ordre de +0,1 point. Il se serait traduit par un accroissement notable des prix dans les services par rapport à ceux de janvier 2001. En revanche, son effet aurait été neutre dans l'alimentation et les produits manufacturés.

En janvier, la part des prix ronds en euros progresse nettement. D'après les données du panier témoin (cf. dossier de la note de décembre 2001), elle passe de 34,6% en décembre 2001 à 47,0% en janvier 2002. Si cette proportion évolue peu dans l'alimentation et les autres produits manufacturés hors habillement et biens durables, elle s'accroît en revanche de 10% dans l'énergie et l'habillement et de 26% dans les services. De fortes disparités existent entre les différentes formes de ventes. Le mouvement est très visible dans les petits commerces et la distribution spécialisée. A l'opposé, il affecte peu la grande distribution.

Le passage à des prix ronds en euros entraîne un accroissement des changements d'étiquette hors promotions, soldes et remplacement de produits : 24,8% des étiquettes ont changé en janvier 2002 contre 16,8% en janvier 2001. C'est dans les services que la hausse du nombre de changements de prix est la plus nette (43,3% en janvier 2002 contre 14,4% un an plus tôt). La fréquence des rotations de prix augmente légèrement dans le secteur des produits manufacturés et baisse dans l'alimentation hors produits frais.

La proportion des changements d'étiquettes imputables à une adaptation des grilles tarifaires à l'euro s'élève globalement à 40%, soit 9,8% des prix. Dans les services, la part des adaptations représente 54% des mouvements (23,4% des prix du secteur). Cet accroissement des rotations s'accompagne d'une diminution de l'ampleur moyenne des variations (3 à 4% contre 5 à 7% un an plus tôt).

Pour estimer l'impact du passage à l'euro sur l'indice des prix du mois de janvier 2002, deux approches ont été utilisées.

La première a consisté à recenser les principaux facteurs expliquant l'écart entre la variation mensuelle de l'indice d'ensemble de janvier 2001 et celle de janvier 2002. Le solde résiduel, qui correspond à l'écart non expliqué, a été attribué à l'impact du passage à l'euro. Cette méthode aboutit à une estimation de l'ordre de 0,1 point de l'effet du passage à l'euro pour le mois de janvier.

La deuxième approche a correspondu à une mise en parallèle des variations de prix et du passage de prix ronds en francs, mais pas en euros, en décembre 2001, à des prix ronds en euros en janvier 2002. Cette méthode conduit à retenir 17 groupes ou regroupements. Pour ces produits, les écarts de prix ont été par hypothèse intégralement imputés au passage à l'euro. La deuxième méthode aboutit comme la première à une estimation de l'ordre de 0,1 point de l'effet du passage à l'euro pour le mois de janvier.

Les produits retenus représentent 17,9% de la pondération de l'IPC. Ils appartiennent pour la plupart au poste «autres services». Avec cette méthode, la restauration et les consommations dans les cafés expliquent deux tiers de l'effet constaté. Dans ces secteurs, la vigueur de la hausse est due à la fréquence élevée de la recherche de prix ronds en euros conjuguée à un faible niveau de prix moyens. De fortes hausses sont par ailleurs constatées pour des services mettant en jeu des automates tels que les laveries automatiques, les horodateurs, les photos d'identité et les photocopies.

Compte tenu de ces premiers éléments d'analyse, aucun impact significatif de l'euro sur les prix n'a été retenu dans les prévisions d'ici la fin juin 2002. ■

Dynamisme des prix des services

En 2001, les prix des services ont accéléré. Le glissement annuel des prix de l'ensemble des services est passé de +1,1% en janvier à +1,9% en décembre, puis à 2,3% en janvier 2002. Sous l'effet de l'accélération des salaires, les prix des «autres services» ont continué de se redresser. Par ailleurs, si de nouvelles baisses de tarifs ont eu lieu dans les services de télécommunication, leur ampleur a été moins importante qu'en 2000. Enfin, les attentats du 11 septembre ont entraîné un renchérissement des transports aériens.

Au cours du premier semestre de 2002, les salaires cesseraient d'accélérer et les pressions concurrentielles dans les services financiers et les télécommunications contribueraient toujours à modérer l'évolution des prix. En juin 2002, le glissement annuel des prix de l'ensemble des services atteindrait +2,5%.

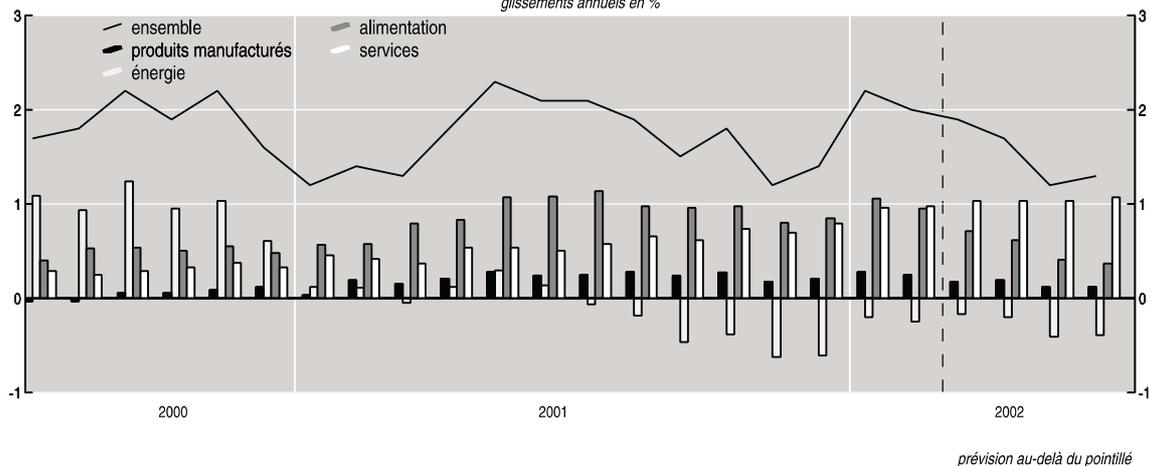
Sous l'effet de l'accélération de l'ICC (indice du coût de la construction), les prix du secteur «loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères» se sont raffermis au cours du second semestre de 2001. En janvier 2002, la sortie du calcul du glissement annuel de la baisse liée à l'application du deuxième volet de la suppression du droit de bail a mécaniquement relevé ce poste. En 2002, la vive progression de l'ICC continuerait de peser sur les prix. Dans le secteur HLM, les loyers enregistreraient une hausse de l'ordre de 2% après deux années de gel. Le glissement annuel des prix du secteur «loyers, eau et enlèvement des ordures ménagères» atteindrait ainsi +2,3% en juin 2002 (après +0,9% en décembre et +1,7% en janvier).

Les prix des services de transport ont suivi un profil heurté tout au long de 2001, reflétant les variations saisonnières des prix des transports aériens. En raison d'une concurrence élevée dans ce secteur, les hausses de prix ont été limitées durant le premier se-

DECOMPOSITION DE L'INFLATION EN FRANCE

contributions des grands postes

glissements annuels en %



mestre de 2001. Cependant, les attentats du 11 septembre ont induit des surcoûts pour les compagnies aériennes. La forte hausse des primes d'assurance et l'impact du renforcement des mesures de sécurité ont entraîné une augmentation des tarifs. Le glissement des prix des transports s'est établi à +4,3% en décembre 2001 (+1,9% en décembre 2000). Par ailleurs, les prix des services de télécommunications se sont de nouveau repliés en 2001 mais dans des proportions moindres que l'année précédente. Le glissement des prix des services de télécommunication remonte à -1,6% (-7,1% en décembre 2000). A partir de mars 2002, la baisse des tarifs des appels d'un poste fixe vers un téléphone mobile se traduirait par une diminution de l'ordre de -2% des prix des services de télécommunications. Au total, le glissement annuel des prix du secteur «transports et communications» diminuerait à +0,6% en juin 2002 (+1,4% en décembre).

Les prix des services de santé devraient quant à eux se redresser en 2002 sous l'effet de revalorisations des tarifs des généralistes à partir du 1^{er} février.

L'accélération des prix des «autres services»⁽³⁾ amorcée en 2000 s'est poursuivie en 2001: le glissement annuel s'est établi à +2,9% en décembre 2001 (+1,9% en décembre 2000). Cette évolution est en

partie liée à l'accélération des salaires durant l'an passé. En janvier 2002, les hausses saisonnières se sont conjuguées aux effets du passage à l'euro fiduciaire, notamment dans la restauration (+1,2%), les cafés (+2,6%) et la coiffure (+0,9%). Les services d'assurance ont par ailleurs enregistré des hausses de tarifs plus marquées que les années précédentes, en raison de la forte augmentation des frais d'indemnisation. Au premier semestre de 2002, l'intensité de la concurrence (notamment dans les services financiers) devrait continuer à contrer les pressions haussières exercées sur les prix par le redressement passé des coûts salariaux. Le glissement annuel des prix des «autres services» s'établirait à +3,2% en juin 2002. ■

(3) Le secteur «autres services» regroupe la plupart des «services du secteur privé» de la base 1990 (services pour l'habitation, services financiers, hôtels-café-restaurants...) auxquels ont été intégrées les extensions de couverture de l'indice base 1998 : les assurances, les services domestiques et juridiques, les formalités administratives et certains services de protection sociale (assistances maternelles, maison de retraite).

Emploi

En 2001, l'emploi a enregistré une croissance de 220 000 postes, en net retrait par rapport à l'année précédente, laquelle avait connu un nombre record de créations d'emplois (+620 000). Le ralentissement, particulièrement sensible en seconde partie d'année, affecte principalement l'emploi salarié des secteurs concurrentiels. Le secteur industriel a enregistré des pertes d'emploi, tandis que les autres secteurs ont connu un ralentissement des créations. L'infléchissement de l'emploi salarié concurrentiel résulte essentiellement du ralentissement de l'activité, mais également de moindres effets de la réduction du temps de travail. Il n'est cependant pas particulièrement marqué, au regard de la décélération de l'activité.

Avec 50 000 emplois créés en 2001, les effectifs salariés du tertiaire non marchand se sont avérés également nettement moins dynamiques que l'année précédente, en partie en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires d'emplois aidés.

Au premier semestre de 2002, l'emploi salarié dans les secteurs marchands serait en légère augmentation (+0,1%). L'emploi total progresserait d'environ 40 000 sur la première moitié de l'année.

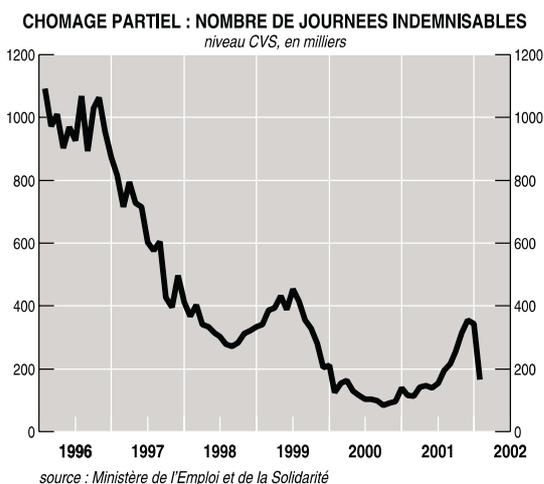
Ralentissement de l'emploi salarié marchand en 2001

Après avoir connu une croissance exceptionnelle en 2000, l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels a augmenté à un rythme nettement moins soutenu en 2001 (+1,5% après +3,9%, en glissement annuel en fin d'année). Avec 226 000 postes de travail supplémentaires dans ces secteurs, 2001 enregistre un nombre de créations nettes d'emplois salariés bien inférieur à celui, record, observé l'année précédente (+566 000).

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI

	Glissements semestriels Taux d'évolution en % - CVS					Glissements annuels Taux d'évolution en % - CVS			Niveau de fin d'année en milliers - Bruts		
	2000		2001		2002	1999	2000	2001	1999	2000	2001
	1er S.	2nd S.	1er S.	2nd S.	1er S.						
Salariés des secteurs essentiellement marchands (1)	1,9	1,9	0,9	0,6	0,1	3,1	3,9	1,5	14541	15099	15328
Industrie (y compris construction)	1,2	1,4	0,6	-0,3	-0,4	0,7	2,5	0,3	5255	5388	5404
Industries agro-alimentaires	0,7	0,8	0,8	0,6	0,4	0,6	1,5	1,4	564	573	581
Énergie	0,3	0,2	-0,3	-1,1	-0,4	1,2	0,5	-1,5	244	246	242
Construction	2,5	2,0	1,3	0,7	0,2	3,4	4,5	2,0	1180	1234	1259
Industrie manufacturière	0,8	1,3	0,3	-0,7	-0,8	-0,3	2,2	-0,4	3266	3336	3323
dont :											
Biens de consommation	0,1	0,0	-0,7	-1,1	-	-2,0	0,1	-1,8	714	715	702
Automobile	1,7	2,4	1,4	0,2	-	2,4	4,2	1,5	282	294	298
Biens d'équipement	0,6	2,1	1,0	-0,2	-	-0,1	2,7	0,7	816	838	844
Biens intermédiaires	1,1	1,3	0,3	-1,0	-	-0,2	2,5	-0,7	1453	1489	1478
Tertiaire essentiellement marchand	2,4	2,2	1,1	1,0	0,3	4,6	4,6	2,1	9286	9711	9923
dont :											
Commerces	1,9	1,5	1,0	1,1	-	2,7	3,4	2,2	2800	2895	2957
Transports	1,9	2,0	1,2	0,4	-	4,3	3,9	1,6	992	1030	1047
Services marchands (y compris intérim)	3,1	2,8	1,0	1,1	-	6,3	5,9	2,1	4829	5111	5223
Activités financières	0,4	0,7	1,2	0,8	-	1,5	1,3	0,9	666	675	697
Tertiaire essentiellement non marchand (y compris CES, CEC...)	-	-	-	-	-	2,3	1,5	0,8	6 509	6 604	6 655
EMPLOI TOTAL (y compris salariés agricoles et non-salariés)	-	-	-	-	-	2,5	2,5	0,9	23 606	24 219	24 440

Prévision
(1) Secteurs EB-EP



Le ralentissement de l'emploi salarié amorcé au début de 2001 (+0,9% en glissement semestriel à la fin du premier semestre), s'est accentué au second semestre (+0,6%), en lien avec le ralentissement de l'activité et de moindres effets de la réduction du temps de travail. Le léger rebond de l'emploi salarié observé en fin d'année (+0,3% au quatrième trimestre de 2001 après +0,2%), particulièrement sensible dans le commerce, s'explique sans doute par le passage à l'euro fiduciaire. En effet, ce secteur a notablement accru les embauches en contrats à durée déterminée en fin d'année, vraisemblablement pour faciliter les modalités pratiques de ce passage.

Alors qu'il avait beaucoup contribué au ralentissement de l'emploi salarié au cours de l'année dernière, l'emploi intérimaire cesse de reculer en fin d'année. Selon la statistique provisoire de l'Unedic, le glissement annuel de l'intérim en décembre 2001

BILAN DES POLITIQUES D'AIDE À L'EMPLOI MARCHAND EN 2001

En 2001, la politique d'aide à l'emploi marchand a eu un effet global sur l'emploi salarié sensiblement inférieur à celui estimé l'année précédente (environ 50 000 emplois créés en 2001 contre 170 000 en 2000). Cette diminution résulte essentiellement du ralentissement des effets de court terme sur l'emploi de la réduction du temps de travail, compte tenu de moindres passages aux 35 heures.

La réduction collective du temps de travail a constitué le principal dispositif de la politique d'aide à l'emploi marchand en 2001, comme l'année précédente. Le nombre de nouveaux accords bénéficiant de l'aide incitative a considérablement diminué en 2000 et 2001, seules les entreprises de moins de 20 salariés pouvant encore en profiter jusqu'à la fin de 2001. Compte tenu des délais d'embauche, les effets de la réduction du temps de travail seraient ainsi deux fois moins élevés en 2001 que l'année précédente : sur l'année, elle aurait permis de créer environ 70 000 emplois, après 140 000 en 2000.

Le dispositif d'allègement de cotisations sociales sur les bas salaires, désormais stabilisé, aurait en 2001 un effet positif d'environ 15 000 emplois, légèrement inférieur à

celui de l'an dernier. Les différentes mesures d'allègements fiscaux introduites en 1999 (réforme de la taxe professionnelle et réduction du taux de TVA sur les travaux dans les logements) ont également permis de créer quelques milliers d'emplois.

En ce qui concerne les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand (exonérations à l'embauche, CIE, formation en alternance), la baisse du nombre des nouvelles entrées aurait un effet négatif d'environ 20 000 sur la croissance de l'emploi en 2001, alors que l'effet avait été nul en 2000.

Plus précisément, les embauches relatives à l'abattement en faveur du temps partiel ont fortement reculé (60 000 de moins qu'en 2000), en raison des dispositions de la seconde loi Aubry sur les 35 heures. De même, les entrées en Contrats Initiative Emploi ont continué de diminuer (47 000 de moins qu'en 2000), du fait du recentrage du CIE sur les publics prioritaires, et les exonérations à l'embauche sont en diminution. Les entrées en formation en alternance ont été en revanche aussi dynamiques qu'en 2000. ■

FLUX D'ENTRÉES DANS LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES D'AIDE À L'EMPLOI MARCHAND (hors allègements généraux de cotisations sociales et hors aides à la réduction du temps de travail)

	Flux d'entrées (en milliers)			Évolution (en %)	
	1999	2000	2001	2000/1999	2001/2000
Emploi aidé dans le secteur marchand⁽¹⁾	966	920	795	-4,7	-13,6
dont :					
Abaissement des coûts salariaux⁽¹⁾	503	425	405	-15,6	-28,1
dont :					
Abattement temps partiel	222	180	121	-19,2	-32,9
Contrat Initiative Emploi	156	138	91	-11,8	-34,0
Exonérations à l'embauche	105	107	94	+2,2	-12,3
Formation en alternance	406	444	442	+9,3	-0,4

(1) Seules les principales mesures ont été détaillées ici.
Sources : Dares, CNASEA, ANPE, Unedic.

était de -9,3%. Il a cependant augmenté les deux derniers mois (+4,0% en novembre puis +1,2% en décembre), et a à peine baissé en janvier 2002 (-0,3%).

Signe de tensions sur le marché de l'emploi, le recours au chômage partiel est reparti à la hausse à partir de l'été 2001, atteignant jusqu'à 350 000 journées en novembre, contre 120 000 en moyenne par mois en 2000. Il est revenu à 166 000 journées par mois en janvier 2002.

Stabilisation de l'emploi salarié concurrentiel au début de 2002

Compte tenu du fléchissement de l'activité à la fin de 2001 et des délais d'ajustement de l'emploi à la croissance, l'emploi salarié dans les secteurs concurrentiels ne progresserait que très faiblement au premier semestre de 2002 (+0,1%). L'effet global de la politique publique d'aide à l'emploi marchand serait, en outre, quasiment nul : les effets de court terme de la réduction du temps de travail seraient très faibles et les dispositifs spécifiques d'aide à l'emploi marchand (formation en alternance, abattement en faveur de l'embauche à temps partiel, contrat initiative emploi, exonérations de cotisations à l'embauche) ne contribueraient pas à la croissance de l'emploi en 2002.

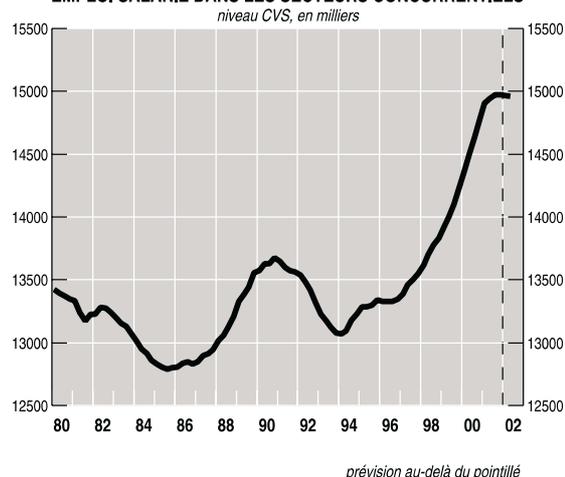
Des pertes d'emplois dans l'industrie

Après avoir vivement accéléré à la fin 2000 (+1,3% en glissement semestriel au second semestre de 2000), l'emploi salarié dans l'industrie manufacturière (hors intérimaires employés dans le secteur) a nettement ralenti au premier semestre de 2001 (+0,3%) et a reculé au second (-0,7%). Cette dégradation, en phase avec le retournement de l'activité manufacturière, est particulièrement sensible dans l'industrie des biens de consommation et dans l'industrie des biens intermédiaires. Au premier semestre de 2002, en phase avec les perspectives des chefs d'entreprises en matière d'emploi, le recul se poursuivrait dans l'industrie manufacturière au rythme de -0,8% en glissement semestriel.

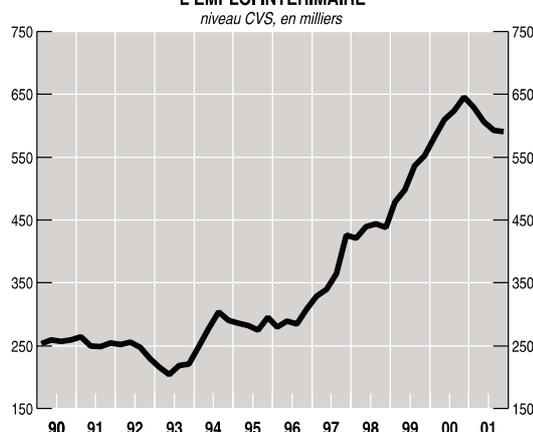
Stabilité dans la construction

Après avoir progressé en 2000 à un rythme record (+4,5%), les effectifs salariés de la construction (non compris les intérimaires employés dans le secteur) ont fortement ralenti en 2001 (+0,7% en glissement semestriel au second semestre après +1,3% au premier). Sur l'ensemble de l'année, la construction a enregistré 25 000 créations d'emplois salariés. Au premier semestre 2002, l'emploi salarié dans la construction poursuivrait son ralentissement (+0,2%), l'activité tendant à plafonner.

EMPLOI SALARIE DANS LES SECTEURS CONCURRENTIELS



L'EMPLOI INTERIMAIRE



Ralentissement dans le tertiaire concurrentiel

L'emploi salarié dans le tertiaire marchand a ralenti en 2001 (+2,1% en glissement annuel en fin d'année) après avoir connu une forte progression en 2000 (+4,6%). C'est le secteur des services aux entreprises qui a le plus souffert du ralentissement, en raison du fort recul de l'emploi intérimaire tout au long de l'année. L'intérim, première variable d'ajustement de la demande de travail au retournement de l'activité, a enregistré 54 000 pertes d'emplois en 2001 (soit -8% en glissement annuel fin décembre), après deux années de très forte progression (+26% en 1999 et +17% en 2000).

Par ailleurs, l'emploi salarié a sensiblement ralenti dans le commerce et dans les transports, en phase avec le ralentissement général de l'activité.

Le commerce a toutefois connu un surcroît d'embauche au quatrième trimestre, sans doute en lien avec le passage à l'euro fiduciaire. L'embauche dans ce secteur pourrait en subir le contrecoup au début de cette année. Au premier semestre de 2002, l'emploi salarié dans le secteur tertiaire concurrentiel continuerait de ralentir, au rythme de +0,3% en glissement semestriel.

Progression dans le tertiaire non marchand

L'emploi salarié dans le tertiaire non marchand a sensiblement ralenti en 2001 : +0,8% en glissement annuel après +1,5% en 2000 et 2,3% en 1999. En effet, le nombre de bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'emploi marchand (CES, CEC, emplois jeunes) a diminué en 2001 (cf. encadré sur le bilan des politiques d'aide à l'emploi non marchand).

Au premier semestre de 2002, l'emploi tertiaire non marchand progresserait de +0,7% par rapport à 2001, en raison notamment d'un moindre recul d'entrées dans le dispositif de CES prévu par la loi de Finances pour 2002.

Poursuite du ralentissement de l'emploi total au début de 2002

L'emploi non salarié aurait continué de baisser en 2001 (de l'ordre de -50 000 emplois). En particulier, la baisse tendancielle de l'emploi non salarié agricole s'est poursuivie.

En raison du fort ralentissement de l'emploi salarié concurrentiel en 2001, l'emploi total a progressé à un rythme nettement inférieur à celui enregistré l'année précédente : environ 220 000 emplois ont été créés sur l'année après plus de 620 000 en 2000, record historique de créations d'emplois.

Le ralentissement se poursuivrait au début de 2002 : au cours du premier semestre, l'emploi total progresserait d'environ + 0,1 %. ■

Flux d'entrées dans les dispositifs d'aide à l'emploi non marchand y compris reconduction de contrats

	(en milliers)		
	1999	2000	2001
Emploi aidé dans le secteur non marchand	622	562	499
Contrats emploi-solidarité	405	354	295
Contrats emplois consolidés	120	133	141
Contrats emplois ville	4	2	1
Emplois jeunes	93	73	61

Sources : Dares, CNASEA, ANPE.

BILAN DES POLITIQUES D'AIDE À L'EMPLOI NON MARCHAND EN 2001

En 2001, 295 000 personnes ont conclu un contrat emploi-solidarité (contre 354 000 en 2000). Conformément à la loi contre les exclusions, le nombre d'entrées en contrats emploi consolidés (y compris avenants de reconduction) a augmenté en 2001, pour atteindre 141 000 (contre 133 000 en 2000). En revanche, les entrées en emplois-jeunes ont fléchi en 2001 (61 000 contre 73 000).

Dans le secteur non marchand, les moindres entrées dans les dispositifs d'aides à l'emploi ont eu un effet d'environ -20 000 emplois en 2001, après + 3 000 en 2000. Le dynamisme des emplois-jeunes et la progression des emplois consolidés ne compensent plus la baisse toujours importante du nombre de bénéficiaires de Contrats Emplois Solidarités. ■

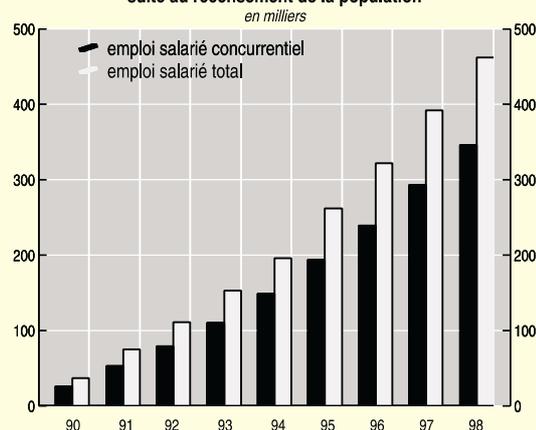
RÉTROPOLATION DES ESTIMATIONS D'EMPLOI SUR LA PÉRIODE 1990-1998 SUITE AU RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 1999

Le recensement de la population servant de socle aux estimations d'emploi, l'Insee a pu effectuer, sur la base de la dernière campagne de mars 1999, une nouvelle estimation du nombre de personnes employées au 31 décembre 1998. Les séries d'emploi estimées depuis le précédent recensement ont ensuite été rétopolées sur la période 1990-1998.

Cette rétopolation conduit à une révision à la hausse de l'emploi total au 31 décembre 1998 de +183 000 personnes : +462 000 salariés -279 000 emplois non salariés. Au total, le nombre d'emplois créés entre la fin 1989 et la fin 1998 s'élève à +792 000 selon la nouvelle estimation, contre +609 000 dans l'ancienne estimation, calculée à partir de différentes sources annuelles (Unedic, Fichier des Agents de l'État, Caisses de retraite...).

Pour l'emploi non salarié, la baisse entre la fin 1989 et la fin 1998 s'élève à -187 000 dans la nouvelle estimation contre -68 000 avec l'ancienne. Concernant l'emploi salarié, le nombre de créations nettes d'emplois entre la fin 1989 et la fin 1998 s'établit à +1 562 000 selon la nouvelle série contre +1 100 000 selon l'ancienne. Cette révision est centrée sur les secteurs essentiellement concurrentiels (+346 000 emplois), et tout particulièrement sur le commerce (+119 000) et les services marchands (notam-

REVISIONS ANNUELLES DES NIVEAUX D'EMPLOI suite au recensement de la population



ment +164 000 dans les services domestiques et +73 000 dans l'intérim). Le nombre d'emplois salariés créés dans ces secteurs entre la fin 1989 et la fin 1998 s'établit à +608 000 selon les nouvelles séries contre +263 000 selon les anciennes. ■

Chômage

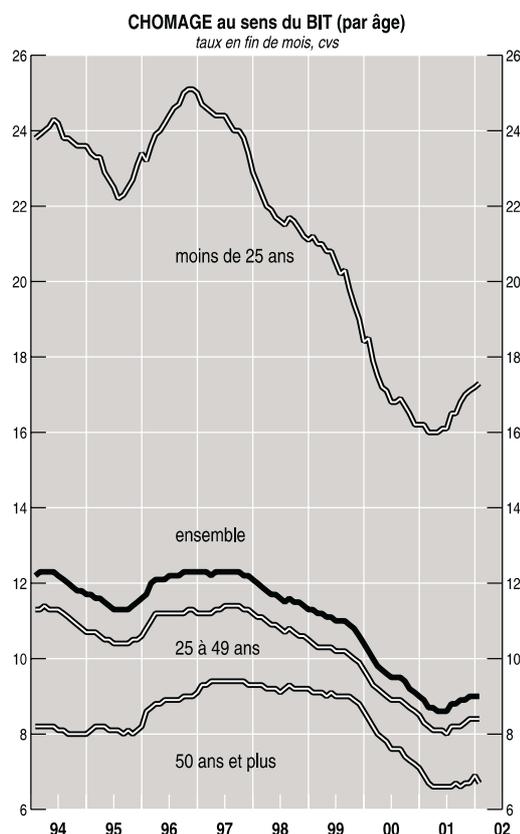
Sur un an, la stabilité du taux de chômage, à 9,0% de la population active en décembre 2001 comme en décembre 2000, masque un profil infra-annuel plus marqué : continuant de baisser à l'hiver dernier, le taux de chômage s'est stabilisé au printemps, puis a augmenté de 0,4 point au second semestre de 2001 (soit 135 000 chômeurs de plus). Ce mouvement résulte du ralentissement des créations d'emplois dans un contexte de progression toujours soutenue de l'offre de travail. Les jeunes ont été les plus touchés par la remontée du chômage, qui affecte plus les hommes que les femmes.

Toutefois, la hausse du chômage tend à s'atténuer sur les tout derniers mois. Le nombre de chômeurs au sens du BIT s'est établi à 2 410 000 personnes à la fin du mois de janvier 2002. Compte tenu du net ralentissement de l'emploi total attendu d'ici la mi-2002 d'une part, d'une progression moins importante de l'offre de travail d'autre part, le taux de chômage continuerait d'augmenter modérément au premier semestre de 2002. Il atteindrait 9,2% de la population active en juin prochain.

Après la forte baisse du chômage observée au cours des quatre années précédentes, le nombre de chômeurs s'est stabilisé au printemps 2001, atteignant 8,6% en avril 2001, puis a augmenté à l'été. Au cours du premier semestre, le taux de chômage au sens du BIT a ainsi baissé de 0,4 point, mais il a ensuite retrouvé son niveau de fin 2000 en décembre 2001 (9,0%).

Remontée du chômage des jeunes

Sur l'ensemble de l'année passée, le nombre de chômeurs de 15 à 24 ans a augmenté de 38 000. Les jeunes sont ainsi les premiers touchés par la remontée du chômage, entamée dès le mois de mars 2001 pour



les hommes de cette classe d'âge. Profitant d'une conjoncture favorable, mais aussi de dispositifs spécifiques en leur faveur, ils avaient été les principaux bénéficiaires de la baisse du chômage observée entre 1997 et début 2001 (200 000 jeunes chômeurs de moins).

Les fluctuations conjoncturelles du marché du travail sont en effet plus marquées pour les jeunes que pour leurs aînés. En mars 2001, près d'un jeune sala-

TAUX DE CHÔMAGE AU SENS DU BIT⁽¹⁾

	Niveaux en fin de période, CVS									Moyennes annuelles		
	2000				2001				2002	1999	2000	2001
	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} T.	2 ^e T.	3 ^e T.	4 ^e T.	1 ^{er} S.			
Ensemble	9,8	9,5	9,4	9,0	8,7	8,6	8,9	9,0	9,2	11,0	9,6	8,8
Moins de 25 ans	17,5	16,8	16,7	16,2	16,0	16,1	16,8	17,2	-	20,3	17,1	16,4
25 à 49 ans	9,2	8,9	8,8	8,5	8,1	8,0	8,2	8,4	-	10,2	9,0	8,2
50 ans et plus	8,0	7,6	7,4	7,1	6,6	6,6	6,6	6,9	-	9,0	7,7	6,7

Prévision

(1) Les taux de chômage tiennent compte des résultats de l'enquête emploi de mars 2001.

rié sur deux occupait un emploi «à durée limitée»⁽¹⁾ (contre seulement 7,4% des salariés adultes), dont les évolutions s'ajustent plus rapidement aux fluctuations conjoncturelles de l'activité. Le fort repli du travail temporaire observé jusqu'à l'automne dernier explique donc en premier lieu la hausse du chômage des personnes de moins de 25 ans. De plus, la fin de la montée en charge des emplois-jeunes ne permet plus à ce dispositif de contribuer significativement à la baisse du chômage de cette catégorie. Enfin, l'afflux d'actifs lié à la fin du service national a vraisemblablement amplifié la remontée du chômage des jeunes hommes.

Au total, le taux de chômage des jeunes était en hausse en janvier 2002 de 1,1 point sur un an, soit +1,9 point chez les jeunes hommes et +0,2 point chez les jeunes femmes. Il s'établissait à 17,3% des actifs de moins de 25 ans (15,9% des jeunes hommes et 19,0% des jeunes femmes), retrouvant son niveau de mars 2000.

Le chômage des 25-49 ans en légère hausse

La stabilisation du chômage des adultes de 25 à 49 ans sur l'ensemble de l'année passée masque un profil infra-annuel très marqué. La baisse du chômage de cette tranche d'âge est ainsi restée soutenue au premier trimestre de 2001 (70 000 chômeurs de moins). Les adultes de 25 à 49 ans bénéficiaient encore des fortes créations d'emplois dans tous les secteurs d'activité au cours de cette période. Le chômage des femmes adultes a continué de se replier légèrement au deuxième trimestre, puis il est revenu en décembre 2001 à son niveau de février. Dans le même temps, celui des hommes adultes s'est stabilisé au second trimestre, puis est reparti à la hausse ; en lien avec le fort ralentissement des créations totales d'emplois et plus particulièrement avec la baisse de l'emploi industriel, le chômage de cette catégorie a ainsi augmenté d'environ 60 000 chômeurs au second semestre de 2001.

Fin janvier 2002, le taux de chômage des 25-49 ans s'établissait ainsi à 8,4% : celui des hommes a retrouvé son niveau de septembre 2000 (6,9%) ; celui des femmes a reculé de 0,3 point en un an pour se situer à 10,3%.

Hausse très modérée du chômage des 50 ans et plus

Le nombre de chômeurs de 50 ans et plus a diminué d'environ 10 000 sur l'ensemble de l'an passé. Au cours des précédentes années, la baisse du chômage de cette tranche d'âge avait été plus tardive et moins massive que celle des autres actifs. Elle n'avait débuté qu'en septembre 1999, bien après celle des jeunes (octobre 1996) et celle des adultes de 25 à 49 ans (septembre 1997). Elle s'est poursuivie au premier

BOUCLAGE DE LA POPULATION ACTIVE

(glissements annuels, données CVS en milliers)

	1999	2000	2001
Emploi total	+587	+621	+221
Contingent	-37	-41	-25
(1) Emploi total (y.c. contingent)	+550	+580	+196
(2) Chômage au sens BIT	-211	-336	+22
(3) Population active observée = (1)+(2)	+339	+244	+218
(4) Projection de population active tendancielle	+150	+130	+111
(5) Effet des mesures de politique de l'emploi	+20	+30	+49
(6) Population active potentielle = (4)+(5)	+170	+160	+160
(7) Déficit de bouclage = (3)-(6)	+169	+84	+58

BÉNÉFICIAIRES DES POLITIQUES DE L'EMPLOI JOUANT SUR LA POPULATION ACTIVE

(glissements annuels en fin d'année, en milliers)

	1999	2000	2001
Stages et actions d'insertion et de formation	-9	-14	-2
Auprès des adultes	-9	-14	-2
Auprès des jeunes	0*	0*	0*
Mesures d'accompagnement des restructurations et des préretraites	-12	-16	-47
Conventions de conversion	-2	-11	-22
Préretraites ASFNE	-17	-14	-14
ARPE	+8	+2	-14
CATS	-	+6	+3
Total des sorties de population active	-26	-30	-49

*Estimation INSEE

Sources : Évaluations DARES, UNEDIC, données arrêtées au 31 janvier 2002.

semestre de 2001 avec environ 30 000 chômeurs de moins, après une baisse de l'ordre de 60 000 sur l'ensemble de 2000.

Ce mouvement s'est cependant infléchi au second semestre de 2001. Le chômage de cette classe d'âge a ainsi enregistré une hausse d'environ 10 000 depuis juin 2001, avec des évolutions assez proches pour les hommes et les femmes. Outre le ralentissement de l'emploi, ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de diminution du nombre de bénéficiaires de préretraites (cf. le tableau sur les bénéficiaires). Le taux de chômage des 50 ans et plus s'est ainsi établi en janvier 2002 à 6,7% des actifs de la classe d'âge, en hausse de 0,1 point depuis juin 2001.

Forte progression de l'offre de travail en 2001

Malgré un ralentissement de la population active tendancielle en 2001⁽²⁾ (+110 000 contre +130 000 en 2000), l'offre de travail a crû d'environ 160 000 personnes, soit une augmentation comparable à celle observée en 2000. Ceci s'explique par la

(1) Contrat à durée déterminée, intérim, apprentissage et emploi aidé.

(2) Sur la base des «Projections de population active 1995-2040», Insee-Résultats n°115, janvier 1997.

diminution du nombre de bénéficiaires des mesures de retraits d'activité (environ -50 000 dans les dispositifs de stages et préretraites, cf. tableau). La lente montée en charge du dispositif CATS⁽³⁾ ne compense pas la baisse tendancielle du nombre de préretraités ASFNE⁽⁴⁾. De plus, depuis la mi-2001 la nouvelle convention de l'Unedic mettant en œuvre le PARE (Plan d'aide au retour à l'emploi) a entraîné la suppression du dispositif des conventions de conversion et l'extinction progressive du dispositif de l'ARPE⁽⁵⁾. Le nombre de bénéficiaires de stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs est en revanche resté quasiment stable sur l'ensemble de l'année.

Au total, la population active observée, telle qu'elle résulte des évaluations conjoncturelles de l'emploi et du chômage, a connu une évolution proche de celle de la population active potentielle en 2001, alors qu'elle semble avoir été plus dynamique en 1999 et 2000 (cf. tableau).

Hausse modérée du chômage sur le premier semestre de 2002

L'accroissement de l'offre de travail serait un peu moins fort en 2002 que les années précédentes (+120 000). En effet, l'augmentation tendancielle de

la population active devrait à nouveau s'atténuer (+75 000 sur l'année). Le vieillissement de la population se traduit en effet par une diminution de la population totale des 25-54 ans, classe d'âge la plus active. Cependant, le nombre de bénéficiaires de préretraites ou de mesures d'accompagnement des restructurations continuerait de baisser, avec une forte contribution des sorties du dispositif de l'ARPE. L'offre de stages d'insertion et de formation à destination des chômeurs serait quant à elle quasiment stable, conformément aux objectifs fixés dans le projet de loi de Finances pour 2002.

L'emploi total progressant très faiblement au premier semestre de 2002, la hausse du chômage se poursuivrait. Dans le contexte de ralentissement de l'offre de travail, elle serait cependant plus modérée qu'au second semestre de 2001. Le taux de chômage augmenterait ainsi d'environ 0,2 point, contre +0,4 point au second semestre de 2001. Il s'établirait à 9,2% de la population active à la mi-2002, retrouvant son niveau d'octobre 2000. ■

(3) Cessation anticipée de certains travailleurs salariés.

(4) Allocation spécifique du fonds national pour l'emploi.

(5) Allocation de remplacement pour l'emploi.

Salaires

Après une accélération au premier semestre de 2001, imputable à une forte augmentation de l'inflation et à la baisse du taux de chômage jusqu'au printemps 2001, la hausse du salaire mensuel de base (SMB) s'est quasiment stabilisée sur la deuxième partie de l'année. En glissement annuel, elle atteint 2,6% en décembre 2001, contre 2,0% un an plus tôt.

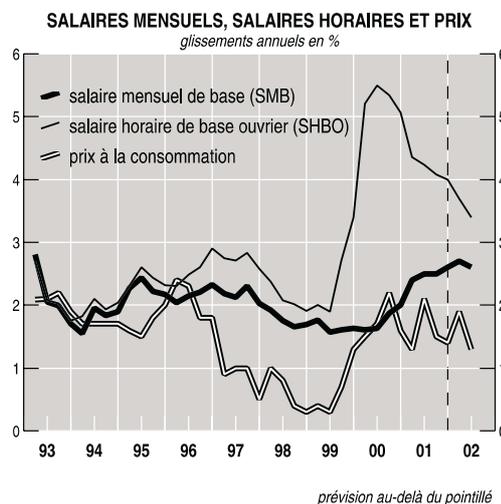
Cette hausse devrait demeurer stable, à 2,6% en juin 2002, en dépit de l'accroissement de l'inflation au tout début de cette année. En termes réels, en raison de la décélération des prix à la consommation attendue ce printemps, la hausse du pouvoir d'achat du SMB atteindrait 1,3% en glissement annuel en juin 2002, contre +1,2% fin décembre 2001 et +0,4% un an plus tôt.

Pour sa part, la progression du salaire horaire de base ouvrier (SHBO) est restée vive en 2001, atteignant 4,0% en glissement annuel en fin d'année. Compte-tenu d'une réduction de la durée du travail moins forte, cet accroissement est toutefois inférieur à celui constaté un an plus tôt (+5,1%). La baisse de la durée du travail devrait se poursuivre au début de cette année, mais à un rythme ralenti, ce qui conduirait à une augmentation du SHBO en glissement annuel de 3,5% en juin prochain.

Stabilisation de la progression du salaire mensuel de base à la fin de 2001

Selon l'enquête Acemo du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le salaire mensuel de base (SMB) a progressé de 2,6% fin 2001 en glissement annuel, après 2,5% en juin 2001 et 2,0% fin 2000. La progression du SMB en glissement annuel s'est ainsi quasiment stabilisée au second semestre de 2001, après avoir sensiblement accéléré en première partie d'année.

En juillet 2001, les salariés à bas salaires ont bénéficié de la forte revalorisation du Smic horaire (4,05%), ainsi que de celle, un peu plus modérée, des garanties mensuelles de rémunération pour les salariés dans les entreprises «à 35 heures» (+2,85%). Ces revalorisations s'expliquent par la forte augmentation en glissement annuel des prix au mois de mai 2001⁽¹⁾, liée en particulier à la hausse soudaine des prix des produits frais au printemps. La revalorisation minimum légale du Smic horaire, qui est liée à cette hausse de prix mais aussi à la progression du



pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO), s'élevait ainsi à 3,8%. A cette revalorisation, s'est ajouté un coup de pouce de 0,25%.

Ces fortes revalorisations des minima légaux, supérieures à celles de l'an dernier, ne se sont pas traduites par une nette accélération du salaire mensuel de base moyen, notamment parce que la part des salariés concernés par la revalorisation du Smic horaire a diminué⁽²⁾. De plus, l'accélération des prix à la consommation au printemps semble avoir surpris les acteurs des négociations salariales. Aussi, l'ajustement des salaires aux prix peut avoir été un peu plus lent que d'habitude, en particulier pour les salariés dont la rémunération se situe au-dessus des minima légaux. De plus, les hausses du SMB ont été atténuées par la modération salariale dans les entreprises passées aux 35 heures, qui a produit pleinement ses effets en 2000 et 2001. Une grande partie des entreprises ayant signé un accord de réduction du temps de travail ont en effet prévu un gel ou une augmentation moindre des salaires, pendant une période de deux ans en moyenne⁽³⁾.

(1) L'évolution de l'indice qui sert de base à la revalorisation du Smic et à celle de la garantie mensuelle de rémunération est le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation hors tabac des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, au mois de mai.

(2) Cf. dossier «Prévoir l'évolution des salaires en France».

(3) Dans le cadre du dispositif d'aide incitative «Aubry 1» avant 2000, les accords prévoyaient un gel ou une augmentation moindre des salaires pour près des trois quarts des salariés passés «aux 35 heures». Cette proportion est un peu inférieure à la moitié dans les accords signés en 2000 dans les entreprises de plus de 20 salariés (cf. «Les modalités de passage à 35 heures» Premières informations, Premières Synthèses, DARES, février 2002).

Une progression ralentie mais toujours vive du salaire horaire de base ouvrier à la fin de 2001

Les revalorisations du Smic et des garanties mensuelles de rémunération ont alimenté de façon plus vive la progression du salaire horaire de base des ouvriers, catégorie socioprofessionnelle particulièrement concernée par ces minima. Le glissement annuel du SHBO a atteint 4,0% à la fin de 2001, contre +5,1% un an auparavant. Cette forte hausse est surtout due à la poursuite de la réduction du temps de travail en 2001. En effet, à la fin de l'année dernière, selon l'enquête Acemo, la durée hebdomadaire collective moyenne du travail s'établit à 36,1 heures, soit une baisse de 1,5% en glissement annuel, après une baisse de 3,7% en 2000⁽⁴⁾. D'après les bilans effectués par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, la plupart des entreprises qui ont réduit la durée du travail dans le cadre des lois Aubry ont maintenu le niveau mensuel de rémunération de la quasi-totalité des salariés concernés, ce qui engendre mécaniquement une hausse du salaire horaire.

La progression du salaire mensuel de base resterait stable au premier semestre de 2002

La progression du SMB devrait se maintenir sur un rythme annuel de 2,6% au premier semestre de 2002. Le rattrapage de l'accélération soudaine des prix à la consommation du printemps 2001, ainsi que la hausse de l'inflation du début de cette année joueraient positivement sur l'évolution des salaires. Par ailleurs, les périodes de gel ou de modération arrivent à terme pour de nombreux accords mis en œuvre à la fin de 1999 et au début 2000. Cela atténue les effets de la modération salariale liés à la RTT et devrait ainsi contribuer à l'accélération du SMB. A contrario, le taux de chômage, orienté à la hausse depuis le début de l'été 2001, pèse sur le pouvoir de né-

gociation des salariés et de leurs représentants, contribuant à un plafonnement de l'évolution du SMB au premier semestre de cette année.

Par ailleurs, le rythme de passage à 35 heures dans les entreprises de 10 salariés et plus⁽⁵⁾ devrait ralentir. De fait, la part des salariés passés «aux 35 heures» dans ces entreprises semble aujourd'hui plafonner : les accords de réduction du temps de travail mis en œuvre au premier semestre de 2002 concerneraient principalement les entreprises de moins de 20 salariés, touchées depuis le 1^{er} janvier 2002 par la réduction de la durée légale à 35 heures. La baisse de la durée moyenne hebdomadaire du travail serait ainsi de l'ordre de 0,5% en glissement annuel en juin 2002, après une diminution de 2,1% en juin 2001. La décélération mécanique du salaire horaire de base devrait donc se poursuivre, son glissement annuel s'établissant aux environs de 3,4% fin juin 2002.

Nette progression du pouvoir d'achat des salaires du privé

La hausse du pouvoir d'achat du SMB a retrouvé un rythme un peu plus dynamique en 2001 par rapport aux années précédentes (+1,2% en glissement annuel, après +0,3% en 1999 et +0,4% en 2000). Celles-ci avaient en effet été marquées par une forte accélération des prix, imputable en grande partie à la

(4) Il faut toutefois nuancer l'ampleur de la baisse effective de la durée du travail par rapport à la mesure qu'en donne l'enquête Acemo. D'une part, pour un certain nombre d'entreprises qui n'ont pas reçu l'aide incitative prévue par la première loi Aubry, la baisse de 39 à 35 heures de la durée collective peut provenir pour partie de modifications du mode de décompte de la durée de travail, en excluant par exemple des pauses ou des jours fériés ; l'ampleur effective de la RTT s'en trouve alors limitée. D'autre part, pour apprécier l'ampleur de la baisse de la durée du travail sur l'ensemble du champ concurrentiel non agricole, il faut tenir compte des salariés des entreprises de moins de 10 salariés, non inclus dans le champ de l'enquête trimestrielle Acemo.

(5) Champ des enquêtes Acemo qui permettent l'estimation des évolutions du SMB.

INDICE DES TRAITEMENTS BRUTS DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT ET INDICE DU SALAIRE MENSUEL DE BASE

(évolution en %)

	Glissements semestriels					Glissements annuels			Moyennes annuelles		
	2000		2001		2002	1999	2000	2001	1999	2000	2001
	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.	2 nd S.	1 ^{er} S.						
Indice brut des traitements de la Fonction publique	0,0	0,5	0,6	0,7	0,6	1,9	0,5	1,4	1,4	1,2	1,0
Indice brut en pouvoir d'achat	-1,0	-0,1	-0,8	0,8	-0,8	0,6	-1,1	0,0	0,9	-0,5	-0,7
Salaire mensuel de base (S.M.B) ⁽¹⁾	0,9	1,1	1,5	1,1	1,5	1,6	2,0	2,6	1,6	1,7	2,4
S.M.B en pouvoir d'achat	-0,1	0,4	0,0	1,2	0,0	0,3	0,4	1,2	1,1	0,0	0,8
S.M.I.C (horaire)	0,0	3,2	0,0	4,1	0,0	1,2	3,2	4,1	1,6	2,2	3,6
Garantie mensuelle (salariés passés aux 35 heures)	0,0	1,5	0,0	2,9	0,0	--	1,5	2,9	--	0,7	2,2
Indice des prix à la consommation	1,0	0,6	1,5	-0,1	1,4	1,3	1,6	1,4	0,5	1,7	1,7

Prévision

N.B : les données figurant dans ce tableau ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

(1) Le salaire mensuel de base (S.M.B) est mesuré par l'enquête Acemo, et porte sur les entreprises du secteur concurrentiel non agricole ayant un effectif de 10 salariés ou plus.

hausse du prix du pétrole, qui semble avoir surpris les acteurs des négociations salariales. Le pouvoir d'achat du SMB a bénéficié en 2001 de l'accélération des salaires nominaux du début de l'année, puis de la décélération des prix à la consommation en fin d'année. Avec une inflation dynamique en ce début d'année, mais qui devrait diminuer au printemps, la progression du pouvoir d'achat du SMB devrait demeurer quasiment stable à 1,3% (en glissement annuel).

Revalorisation modérée des traitements de la Fonction publique d'État

Après une hausse de 0,5% en 2000, l'indice des traitements bruts de la Fonction publique d'État a progressé de 1,4% en glissement annuel en 2001. Deux revalorisations sont intervenues : la première, en

mai, incluait une augmentation de 0,5% de la valeur du point d'indice et des mesures catégorielles pour les bas salaires ; la deuxième, en novembre, a consisté en une hausse de 0,7% de la valeur du point d'indice. Une nouvelle revalorisation du point d'indice de 0,6% est intervenue en mars 2002⁽⁶⁾.

Compte-tenu des effets de structure (effet «Glissement Vieillesse Technicité»), le salaire mensuel par tête dans le secteur des administrations publiques accélérerait, atteignant 2,4% à la mi-2002, contre 1,9% en juin 2001. ■

(6) Annoncée à 1% à l'automne, la revalorisation est en définitive de 0,6%, en raison d'une inflation moins élevée que prévue fin 2001.